

*copie remise à Dr. Vainovitch, Docteur de la Faculté de Médecine de la Faculté de Jure Fegy.
à l'adresse de M. Naville S.V.P. au Dr. Mantoux.*

Traduction par le Prof. F. Naville, de Genève, du rapport de la Commission médicale internationale qui a examiné dans la forêt de Katyn, près de Smolensk, les fosses contenant des cadavres d'officiers polonais.

transmis Irlande, Portugal, Espagne, Suède, Norvège, France, Turquie

A la demande de quelques-uns de mes collègues de la Faculté de Médecine de Genève et de diverses autres personnes, je donne ci-dessous une traduction du rapport rédigé en langue allemande par la Commission médicale internationale qui a examiné les fosses de Katyn, et qui était composée surtout de médecins légistes. Ce rapport était daté de Smolensk le 30 avril 1943, et signé par les Prof. de médecine suivants :

- 1) Belgique : Dr. Speleers, prof. ord. de Clinique Ophtalmologique à l'Université de Gand.
- 2) Bulgarie : Dr. Markov, Docent ord. de Médecine légale et de Criminologie de l'Université de Sofia.
- 3) Danemark : Dr. Tramson, Prosecteur à l'Institut de Médecine légale de Copenhague.
- 4) Finlande : Dr. Saxon, prof. ord. d'anatomie pathologique à l'Université de Helsinki.
- 5) Italie : Dr. Palmieri, prof. ord. de Médecine légale à l'Université de Naples.
- 6) Croatie : Dr. Miloslawich, prof. ord. de Médecine légale et de Criminologie de l'Université d'Agram.
- 7) Hollande : Dr. de Burlet, prof. ord. d'anatomie à l'Université de Groningen.
- 8) Protectorat de Bohême et Moravie : Dr. Hajek, prof. Ord. de Médecine légale et de criminologie à Prague.
- 9) Roumanie : Dr. Birkle, médecin légiste du Ministère de la Justice roumaine et premier assistant à l'Institut de Médecine légale et criminologique à Bucarest.
- 10) Suisse : Dr. Naville, prof. ord. de Médecine légale à l'Université de Genève.
- 11) Slovaquie : Dr. Subik, prof. ord. d'anatomie pathologique à l'Université de Pressbourg, chef d'hygiène du gouvernement de Slovaquie.
- 12) Hongrie : Dr. Orsos, prof. ord. de Médecine légale et de criminologie de l'Université de Budapest.

(Aux travaux et délibérations de la Commission étaient en outre présents :

- 1) pour l'Allemagne : le Dr. Buhtz, prof. ord. de Médecine légale et de criminologie de l'Université de Breslau, chargé de la conduite

Copie conforme
ARCHIVES DU CICR

